

Insurrection de Juin, 1849.

438

25 Juin,  
1849.

Berthet  
de  
Miribel.

M. Berthet  
de Miribel

Je me suis profondément affligé en  
 apprenant votre  
 malheur, et à dire votre surprise ou  
 votre ~~étonnement~~ <sup>étonnement</sup> fondé  
 nous nous croyons fondée à croire  
 à votre <sup>complète</sup> ~~certitude~~ <sup>certitude</sup> attendue que les  
 principes de morale ouvrière et de  
 discipline d'atelier dont vous étiez  
 approbateur par ce que le sergent  
 d'un contrat d'apprentissage <sup>reformé</sup> ~~destiné~~  
 à garantir <sup>réciiproquement</sup> le droit de l'une  
 ou l'autre part les apprentis <sup>ne peuvent plus</sup> ~~être~~  
 plus exposés à se voir ~~entraîner~~ à  
 finir leur apprentissage chez un  
 maître immoral, <sup>et fraudeur</sup> d'autre part,  
 le maître ~~ne peut plus~~  
 loin d'être obligé de tolérer l'immoralité de  
 son élève. <sup>Il</sup> ~~Il~~ <sup>est</sup> ~~est~~ <sup>zélé</sup> ~~zélé~~  
 approuver une pareille réforme  
 il est impossible d'applaudir aux  
 mesures ~~insurrectionnelles~~ <sup>subversives</sup> et  
 subversives.



sera au cas de  
 clauses qui lui  
 permettront de  
 faire justice  
 des licences et de  
 l'immoralité de l'élève  
 etc.

Ceséquent, est d  
D'après le souvenir de vos bons  
souvenirs, nous vous remercions obligés  
de ces circonstances pénibles de vous  
vous trouver de vous faire l'offre de  
nos renseignements sur votre compte  
soit à titre de certificat ou de  
cession à décharge.

Le 10 août, j'ai reçu un avis  
verbal que vos lettres de Paris avait  
probablement été interceptées.

